

Les modalités

- ❖ Un projet personnalisé d'accompagnement (PPA).
- ❖ Des équipes pluridisciplinaires spécifiques à chaque secteur

Directeurs
Chefs de services
Médecins spécialisés
Psychologues
Assistants de service social
Psychomotriciens
Educateurs spécialisés
Coordonateur Pédagogique
Enseignants spécialisés
Administrateur réseau
Secrétaires

Secteur DV

Instructeurs en AVI
Orthoptistes
Ergothérapeutes
Instructeurs en locomotion
Animateur informatique
Transcripteurs adaptateurs de documents

Secteur DA

Orthophonistes
Neuropsychologue
Interface de communication

- ❖ Des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins des enfants

- sur les lieux de vie
- sur les sites (accueil de jour)

Le Pôle sensoriel PEP83

est géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Var (AD-PEP83)
<http://pep83.org>



Pôle sensoriel PEP 83

déficience visuelle

service spécialisé dans la
déficience visuelle
d'enfants de 0 à 20 ans



déficience auditive

service spécialisé dans la
déficience auditive
d'enfants de 0 à 20 ans



☎ : 04 94 83 31 40 • 06 21 77 25 34
06 13 04 11 52

1139 route de Fréjus
83490 LE MUY

1, impasse Lavoisier
83160 LA VALETTE DU VAR

secretariat.PSDV@pep83.org

☎ : 04 98 00 51 08
06 14 37 87 70

1, impasse Lavoisier
83160 LA VALETTE DU VAR

secretariat.PSDA@pep83.org

les missions

- ❖ Prévenir et évaluer les répercussions de la déficience sensorielle.
- ❖ Accompagner le développement de l'enfant.
- ❖ Favoriser la communication, soutenir le projet langagier et les interactions précoces.
- ❖ Informer et accompagner les familles.
- ❖ Soutenir la parentalité.
- ❖ Garantir l'accès de chacun à la culture, à l'éducation et aux loisirs.
- ❖ Informer et sensibiliser les partenaires à la déficience sensorielle.
- ❖ Permettre à chacun de bénéficier des techniques rééducatives et thérapeutiques les plus adaptées.



les partenariats

❖ Le Pôle sensoriel PEP83 travaille en partenariat avec le milieu médical (spécialistes, services hospitaliers, libéraux...), les services de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, PMI...), l'Éducation Nationale, l'Aide Sociale à l'Enfance, le secteur médico-social, les collectivités territoriales...



L'admission et le financement

- ❖ Sur notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), l'admission est effectuée par la direction.
- ❖ Le pôle sensoriel est financé par l'État et agréé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)